Communiqué de presse national

L'État, responsable d'un fiasco fiscal à 1,5 milliard, condamne le réseau public des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le 08 Octobre 2025

Nous alertons face au **plan social national en cours dans le réseau des CAUE**, avec des mises en liquidation judiciaire déjà amorcées (Manche, Orne) et des licenciements économiques qui se multiplient.

Les CAUE sont des associations départementales d'intérêt public qui constituent **des outils de terrain essentiels pour la transition écologique de nos territoires**, en particulier dans la ruralité. Leurs interventions sont gratuites pour tous les citoyens et les collectivités. **Ils sont présents dans 92 départements depuis près de 50 ans.**

Depuis 2025, les CAUE sont frappés de plein fouet par **un fiasco fiscal concernant la Taxe d'Aménagement** (TA). Le manque à gagner dans les caisses de l'État est colossal ; il est estimé à plus de **1,5 milliard d'euros sur deux ans** pour les collectivités territoriales et les organismes bénéficiaires de la TA, dont les CAUE.

La réforme de la perception de la TA, transférée au Ministère de l'Économie, est un échec total. **En cause :** un transfert précipité, un process défaillant, un manque criant de moyens humains (réduction des effectifs) et des dysfonctionnements informatiques majeurs.
Explication en 5 min ICI [clic]

Ce déficit a des répercussions immédiates avec **un plan social qui ne dit pas son nom dans les CAUE :** plus d'une centaine de postes déjà supprimés et de nombreux autres qui s'accumulent, menaçant la survie des 1000 salarié-es du réseau national.

Ce plan social est clairement de la responsabilité de l'État qui n'arrive plus à percevoir la TA et qui refuse à ce jour d'intervenir pour sauver les CAUE et leurs salarié-es.

Pire, **le Ministère de la Culture** songe désormais à revoir les missions et le financement des CAUE -sans consulter personne- plutôt que de s'occuper de l'urgence sociale !

Le rapport parlementaire n°1594 de juin 2025 l'a d'ailleurs sévèrement rappelé : la DGFIP n'a pas eu les moyens d'assurer une perception correcte de cet impôt. La CGT Finances Publiques avait pourtant alerté sur l'amateurisme de cette réforme et sur le manque de moyens humains.

La CGT refuse que les salarié-es, les usagers et les élus locaux paient le prix de l'incompétence et de l'austérité budgétaire du Ministère de l'Économie !

Nous exigeons

- Que l'ÉTAT stoppe les licenciements et les fermetures de CAUE (dont il est le principal responsable) en mettant en place immédiatement un **fonds de sauvegarde national pour les CAUE** de 100 millions d'euros pour 2025-2026.
Il est inacceptable que Bercy ne mette toujours pas en place une cellule de crise avec les partenaires sociaux !

- Que TOUS les Départements soutiennent financièrement les CAUE dans cette crise, à l'image de ceux qui s'y sont déjà engagés et que nous remercions.

- L'attribution de moyens humains et matériels conséquents à la DGFIP pour assurer une perception normale de la Taxe d'Aménagement et le rattrapage du retard de perception.

- **Une évolution de la Taxe d'Aménagement** pour plus de justice sociale et écologique afin d'assurer **la survie des missions gratuites de conseils des CAUE.** Il y a des solutions fiscales ! Nous refuserons tout changement de modèle imposé par le Ministère de la Culture !

Face à ce fiasco fiscal et à ce plan-social-qui-ne-dit-pas-son-nom, nous voulons une réaction urgente des Ministères de l'Économie, de la Culture et de la Transition Écologique !

CGT CAUE
Arthur Peyne, CAUE Aude 06 08 12 01 08 - Claire Garnier, CAUE Gironde 06 74 70 69 27 - Anna Costes, CAUE Rhône Métropole 06 83 55 05 70

CGT Finances Publiques
Frédéric Scalbert, secrétaire national CGT DGFIP - 06 22 68 64 93

> Tract CGT complet ICI < **> Ressources documentaires ICI <**